

Cahier d'acteurs

Plan national « Agir pour restaurer la nature »

Rédaction : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Contact : Matthieu Viallefont –
matthieu.viallefont@reseau-cen.org



© Frédérick Yvonne – CEN Nouvelle-Aquitaine

Les Conservatoires d'espaces naturels

Les 24 Conservatoires d'espaces naturels sont des associations qui préservent et valorisent le patrimoine naturel et paysager depuis près de 50 ans. Reconnus pour leur capacité de dialogue et la pertinence de leur expertise scientifique, ils protègent et gèrent 4 500 espaces naturels, couvrant 300 000 ha. Une commune sur 7 est concernée par la présence d'un site des Conservatoires d'espaces naturels.

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a pour mission de favoriser les échanges entre les Conservatoires afin de renforcer leurs actions sur le terrain.

En savoir plus : <https://reseau-cen.org/>

Table des matières

Préambule	3
Notre expertise	3
Faire du plan national de restauration de la nature un succès : les axes clés	4
 Un changement d'échelle en matière de connaissance	4
 Des financements à la hauteur des ambitions	4
• Fonds européens	4
• Financements nationaux	5
• Financements des collectivités territoriales	5
• Financements privés	5
• Particuliers	5
 Embarquer les acteurs des territoires dans des dynamiques positives	6
 Assurer un portage politique permettant une mise en cohérence des politiques publiques	7
 Une approche dynamique de la restauration au regard du changement climatique	8
La contribution du réseau Natura 2000	9
Zoom sur les écosystèmes forestiers, humides et agricoles	9
 Ecosystèmes forestiers	9
• Préserver les vieilles forêts	10
• Restaurer les forêts en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature	10
 Ecosystèmes humides	11
 Ecosystèmes agricoles	11
• Constat	11
• Expertise	12
• Propositions	12



Préambule

En juillet 2024, l'adoption du règlement européen pour la restauration de la nature constituait un acte politique fort. En effet, ce nouvel acte de législation européenne fixe des objectifs chiffrés particulièrement ambitieux. D'ici à 2030, des mesures de restauration devront être mises en œuvre sur au moins 30% de la surface des habitats en mauvais état, 90% d'ici à 2050.

Au-delà de ces objectifs, ce règlement apporte un changement d'approche aux politiques publiques de préservation de la biodiversité ; puisqu'il ne s'agit plus uniquement de protéger l'existant mais également de se placer dans une logique réparatrice.

Cette logique de restauration ne doit cependant pas occulter la nécessité de limiter au maximum les dégradations et destructions, qui restent les moyens les plus efficaces d'agir pour la biodiversité.

D'ici septembre 2026, la France devra opérationnaliser les objectifs de ce règlement dans le plan national « Agir pour restaurer la nature ». Il s'agit d'une étape clé pour faire de la restauration de la nature un succès.

En effet, la dégradation continue des écosystèmes et la perte de biodiversité constituent des défis majeurs pour notre génération. Face à l'urgence écologique, le règlement européen sur la restauration de la nature représente une opportunité historique pour inverser cette tendance. La France, avec sa diversité d'écosystèmes, doit jouer un rôle clé dans cette initiative.

Les Conservatoires d'espaces naturels et leur Fédération ont soutenu l'adoption du règlement européen et poursuivront leur soutien pour un plan national ambitieux. Déjà largement présent sur les territoires par des actions de protection mais aussi de restauration des milieux dégradés, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels s'investira pleinement, dans les territoires, pour faire de l'ambition de ce règlement sur la restauration de la nature une réalité.

Ce cahier d'acteurs propose des pistes concrètes pour atteindre les objectifs fixés.

Notre expertise

Depuis près de 50 ans, les Conservatoires d'espaces naturels ont développé une forte expertise en matière de restauration de la nature. Les expériences réussies sont nombreuses, et concernent une grande diversité d'espèces et d'habitats. Il est possible de citer, par exemple :

- La restauration des fonctionnalités hydrologiques des tourbières, notamment dans le cadre de projets LIFE (LIFE Anthropofens, LIFE Tourbières du Jura, Mission Nature dans les Vosges...)
- La restauration de landes, pelouses et autres milieux ouverts, entre autres grâce aux multiples partenariats tissés avec le monde agricole
- La restauration de cours d'eau, dont le reméandrage et la suppression d'obstacles

Ces multiples expériences ont été menées dans une logique de concertation et de partenariat avec les acteurs des territoires. Elles permettent au réseau des Conservatoires d'espaces naturels de bénéficier d'une légitimité et d'une reconnaissance parmi les principaux opérateurs de la restauration de la nature dans les territoires.

De plus, les Conservatoires d'espaces naturels garantissent, par leur approche foncière, la sécurisation sur le long terme des projets de restauration menés. A ce titre, la mobilisation des outils fonciers pourra constituer un levier important pour la pérennisation des mesures de restauration dans le temps long, notamment en lien avec les Conservatoires d'espaces naturels et la [Fondation Espaces Naturels de France](#).

Proposition n°1

Mobiliser les outils fonciers pour la sécurisation à long terme des projets de restauration, en s'appuyant notamment sur les Conservatoires d'espaces naturels et la Fondation Espaces Naturels de France

Faire du plan national de restauration de la nature un succès : les axes clés

Un changement d'échelle en matière de connaissance

En parallèle des objectifs de restauration, le règlement européen comporte également des objectifs particulièrement ambitieux en matière de connaissance de l'état de conservation des habitats. D'ici à 2030, l'état écologique d'au moins 90% de la surface des habitats terrestres concernés par le règlement doit être connu, et ce pourcentage est porté à 100% d'ici à 2040.

Ces objectifs contrastent avec le niveau de connaissances actuel de l'état de conservation des habitats, qui reste lacunaire pour bon nombre d'entre eux, et dans bien des endroits. Ils interpellent également au regard des délais fixés.

Ce constat appelle à un changement d'approche dans la détermination de l'état de conservation des habitats. Les enjeux de partenariat avec le monde de la recherche et l'analyse de données à grande échelle seront nécessaires pour l'atteinte des objectifs de connaissance. Cela passera par exemple par la mise au point de méthodologies de monitoring légères et à bas coût, le renforcement de la télédétection ou le développement de thèses CIFRE afin de transférer ces méthodologies aux acteurs de terrain.

En ce sens, les Conservatoires d'espaces naturels se tiennent disponibles pour expérimenter sur ses sites naturels la méthode simplifiée en cours d'élaboration par Patrinat qui doit permettre d'identifier rapidement et facilement les habitats d'intérêt communautaire à partir des prélocalisations issues de CARHAB et de qualifier leur état de conservation.

De la même façon, la définition des indicateurs d'atteinte de l'état de référence validé dans le projet de restauration nécessitera certainement concertation et recherches complémentaires.

Proposition n°2

Développer les partenariats avec le monde de la recherche pour renforcer les connaissances sur l'état de conservation des habitats et la définition des indicateurs de suivi

Des financements à la hauteur des ambitions

Restaurer la nature nécessitera des moyens financiers supplémentaires. Bien que de nombreuses mesures de restauration sont assez peu coûteuses (notamment les mesures de restauration passive), l'atteinte des objectifs passera nécessairement par la capacité collective des parties prenantes à mobiliser de nouveaux financements.

En effet, le constat est clair : les moyens actuellement consacrés à la préservation de la biodiversité ne permettent pas d'enrayer l'effondrement du vivant, encore moins d'engager sa restauration à l'échelle souhaitée par le règlement.

Le règlement prévoit la rédaction d'un rapport sur les financements dans un délai d'un an suivant son entrée en vigueur. Il sera intéressant de s'appuyer sur les conclusions de ce rapport pour l'élaboration du plan national « agir pour restaurer la nature ».

De manière certaine, toutes les sources de financement devront être pleinement mobilisées.

Fonds européens

Les Conservatoires d'espaces naturels partagent leur vive inquiétude suite à la publication le 18 juillet 2025 par la Commission européenne d'un premier projet de Cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2028-2034. De manière générale, les enjeux environnementaux y sont relégués au second rang.

La disparition du programme LIFE est particulièrement préoccupante et dommageable, d'autant qu'aucun objectif ayant trait à la biodiversité ne figure dans ce projet de CFP.

Les Conservatoires d'espaces naturels appellent vivement le Gouvernement français à porter au niveau européen des positions ambitieuses dans le cadre des négociations à venir autour du CFP 2028-2034, et à soutenir un objectif spécifique pour la biodiversité avec des financements associés.

De manière générale, l'enjeu autour des fonds européens sera de poursuivre l'accompagnement des acteurs afin de maximiser la consommation des fonds « classiques » mais aussi de développer le recours à d'autres fonds européens comme Horizon ou Erasmus.

Financements nationaux

L'engagement financier de l'Etat et de ses opérateurs (OFB, Agences de l'eau...) est central. Le Fonds Vert pourrait devenir le véhicule des financements de l'Etat en faveur de la restauration.

Financements des collectivités territoriales

Les collectivités auront également un rôle majeur à jouer dans le financement des mesures de restauration. C'est tout particulièrement le cas en tant qu'autorités de gestion des fonds européens FEDER et FEADER. La déclinaison opérationnelle de ces fonds par les Régions devra intégrer de manière significative le financement des mesures de restauration de la nature. Autre enjeu, la dotation pour les aménités rurales, dont le montant n'a cessé d'augmenter ces dernières années, constitue un levier d'accroche avec les communes.

Financements privés

Les financements privés restent encore aujourd'hui un angle mort dans le financement de la protection de la biodiversité, bien qu'il y ait de belles expériences, par exemple avec le groupe Bel qui finance la restauration de tourbières dans le Jura ou encore avec Mission Nature.

Le mécénat en faveur de la biodiversité mérite d'être développé, y compris le mécénat de compétences. Le sujet des certificats biodiversité est une piste intéressante, qu'il s'agit de cadrer pour éviter toute dérive spéculative.

Les Conservatoires d'espaces naturels identifient par ailleurs les labels bas-carbone comme outil d'accès au financement pour les mesures de restauration et soulignent l'importance de promouvoir les labels existants ou en cours (tourbières, libre évolution forestière) et d'accompagner l'émergence de nouveaux (prairies humides et marais régulés).

De manière générale, un travail de fond doit être mené pour construire des partenariats structurants avec les acteurs privés. En ce sens, il sera intéressant d'accompagner la montée en puissance de la Fondation Espaces Naturels de France, créée en 2023 par les Conservatoires d'espaces naturels.

Particuliers

Enfin, les dynamiques de donations des particuliers méritent d'être encouragées, par exemple à travers la stimulation des financements participatifs et le renforcement des réductions fiscales sur les dons. Par ailleurs, il sera intéressant de faire évoluer et de mieux porter à connaissance les outils juridiques qui permettent à un particulier de protéger sur le long terme des espaces naturels qui leur appartiennent.

Les financements devront également s'établir dans une logique de long terme, afin d'assurer la gestion des écosystèmes restaurés pour s'assurer de leur maintien dans un bon état écologique. Il serait réducteur et contreproductif de considérer qu'une fois une mesure de restauration réalisée, le travail est terminé.

Au-delà du renforcement des financements pour la restauration, l'atteinte des objectifs passera inévitablement par une action plus forte et structurée en matière de suppression/réorientation des dépenses néfastes à la biodiversité. Cet élément est indispensable au regard des objectifs de non-détérioration et de prévention des dégradations fixés par le règlement européen.

En ce sens, les Conservatoires d'espaces naturels rappellent que plusieurs rapports formulant des recommandations concrètes ont été publiés sur le sujet¹. Les Conservatoires insistent également sur

¹ Rapport IGF/CGEDD de juin 2022 sur les moyens des aires protégées françaises

Rapport IGF/IGEDD de novembre 2022 sur le financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030

Rapport IGEDD/IGF de juillet 2025 sur les moyens publics et pratiques dommageables à la biodiversité

Rapport CGAAER de mai 2025 « Plan de réorientation et/ou de suppression progressive des subventions dommageables à la biodiversité dans le cadre de la Stratégie nationale biodiversité 2030 »

l'importance d'accélérer la mise en œuvre de la mesure n°37 de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

Enfin, les Conservatoires d'espaces naturels rappellent les nombreux bénéfices apportés par une restauration de la nature réussie aux territoires, par exemple en matière de quantité et de qualité de l'eau, d'adaptation au changement climatique, de pollinisation, de prévention des risques d'incendie ou d'inondation, de cadre de vie, d'attractivité, etc. Une étude confiée à l'Efese pour chiffrer ces bénéfices s'avèrerait intéressante afin d'appuyer l'intérêt économique des mesures de restauration.

Proposition n°3

S'appuyer sur les conclusions du rapport de la Commission européenne sur les financements pour la rédaction du plan national

Proposition n°4

Soutenir politiquement un cadre financier pluriannuel de l'Union européenne ambitieux en matière d'environnement, qui inclut un objectif spécifique pour la biodiversité

Proposition n°5

Faire du Fonds Vert le principal guichet des financements de l'Etat en matière de restauration

Proposition n°6

Accompagner la montée en puissance de la Fondation Espaces Naturels de France pour la mobilisation des financements privés

Proposition n°7

Promouvoir les labels bas-carbone existants ou en cours (tourbières, libre évolution forestière) et accompagner l'émergence de nouveaux (prairies humides et marais régulés)

Proposition n°8

Accélérer la mise en œuvre de la mesure n°37 de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 en s'appuyant sur les recommandations des rapports existants

Proposition n°9

Confier à l'Efese la réalisation d'une étude permettant d'estimer les bénéfices économiques des mesures de restauration de la nature

Embarquer les acteurs des territoires dans des dynamiques positives

L'adoption difficile du règlement européen pour la restauration de la nature est révélatrice d'un contexte défavorable à la protection de la biodiversité en France et en Europe. Pour faire du plan national une réussite, l'un des enjeux centraux sera de parvenir à fédérer autour des mesures de restauration, en impliquant l'ensemble des acteurs des territoires.

Pour cela, le travail de dialogue et de concertation et l'engagement des élus locaux seront essentiels. Cela passera par une association des acteurs des territoires à la construction de ce plan national « agir pour restaurer la nature ».

De plus, la mise en œuvre des mesures de restauration devra être fortement décentralisée, avec une réelle marge de manœuvre pour les acteurs des territoires pour décider où et comment les mesures de restauration seront mises en place.

Tout particulièrement, une attention particulière devra être portée au monde agricole, d'autant que les agriculteurs seront amenés à jouer un rôle fondamental dans la restauration des écosystèmes agricoles. Un travail de fond afin de désamorcer les tensions et les clivages est nécessaire et devra accompagner la mise en œuvre de ce règlement. Ce travail devra nécessairement inclure une meilleure reconnaissance du rôle des agriculteurs dans la préservation de la biodiversité et des paysages, par exemple à travers une redynamisation des MAEC ou des PSE ambitieux.

Les Conservatoires d'espaces naturels insistent également sur l'intérêt d'une implication directe des citoyens dans la restauration de la nature. Pour cela, le plan national de restauration de la nature doit être accompagné d'actions de communication et de sensibilisation ambitieuses. En ce sens, les Conservateurs bénévoles peuvent devenir de véritables ambassadeurs citoyens de la restauration de la nature dans les territoires.

Pour aller plus loin

Consulter la restitution du webinaire organisé auprès des Conservateurs bénévoles du réseau des Conservatoires d'espaces naturels sur la thématique de la restauration de la nature

Les chantiers nature constituent également un dispositif particulièrement intéressant, car permettant aux citoyens d'être directement acteur de la restauration de la nature, et de mieux en comprendre les ressorts et les implications. Une plus grande mise en lumière des chantiers nature, et notamment de la manifestation nationale « Chantiers d'automne » portée par les Conservatoires d'espaces naturels, permettrait de renforcer cette implication citoyenne. Les Conservatoires d'espaces naturels proposent aussi de créer des plateformes de science participative citoyenne permettant aux individus de contribuer à la collecte de données et à la surveillance des écosystèmes.

La réussite du plan national de restauration de la nature passe également par une sensibilisation accrue et une éducation environnementale renforcée. Il est essentiel d'intégrer des programmes éducatifs sur la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les programmes scolaires. Les Services civiques « Jeunes et nature » méritent également d'être redynamisés. Des campagnes de sensibilisation grand public, utilisant des médias variés, peuvent également jouer un rôle crucial pour mobiliser les citoyens.

Proposition n°10

Faire confiance aux acteurs des territoires pour la mise en œuvre des mesures de restauration, afin de favoriser les dynamiques locales positives autour de la restauration de la nature

Proposition n°11

Redynamiser le dispositif des MAEC (y compris financièrement) afin de favoriser l'investissement du monde agricole dans la mise en œuvre des mesures de restauration

Proposition n°12

Favoriser l'implication directe des citoyens en mettant en lumière les chantiers nature et la manifestation nationale « Chantiers d'Automne » et développer les projets de sciences participatives

Proposition n°13

Développer des partenariats avec les institutions éducatives et les médias pour créer des contenus pédagogiques et informatifs.

Assurer un portage politique permettant une mise en cohérence des politiques publiques

La préservation de la biodiversité se heurte à des politiques publiques qui fonctionnent encore bien trop en silo, si bien que les efforts entrepris pour protéger la nature sont trop souvent annihilés par des politiques publiques aux effets néfastes pour la biodiversité.

Pourtant, la protection de la biodiversité ne vient pas s'opposer aux autres politiques publiques, bien au contraire. Les Conservatoires d'espaces naturels rappellent les innombrables services rendus par la nature : atténuation et adaptation au changement climatique, limitation des risques d'inondation, contribution à une meilleure santé publique, amélioration du cadre de vie... Pour rappel, 72% des entreprises européennes dépendent de manière critique des services écosystémiques² et 80 % des emplois français dépendent directement ou indirectement de la biodiversité³.

L'un des enjeux forts est de faire de la restauration de la nature un enjeu transversal. Pour cela, un portage politique fort est indispensable. Les Conservatoires d'espaces naturels plaident donc pour que la mise en œuvre du plan national « agir pour restaurer la nature » soit pilotée par le Premier Ministre et ses services, notamment le Secrétariat général à la planification écologique.

Ce portage politique doit s'accompagner de mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan national de restauration de la nature, associant les différentes parties prenantes. Ce suivi doit permettre de réaliser des points d'avancement réguliers sur les avancées, et ouvrir la possibilité à des mesures correctrices si les objectifs n'étaient pas atteints.

² Banque centrale européenne

³ Observatoire national de la biodiversité

En ce sens, les Conservatoires d'espaces naturels suggèrent de confier au Comité National de la Biodiversité une mission de suivi de la mise en œuvre du plan national. Cette mission pourrait donner lieu à la publication d'un avis annuel, sur le modèle de ce qui a été mis en place pour la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030. Cet avis inclurait des recommandations pour favoriser l'atteinte des objectifs.

De plus, il est crucial de renforcer les partenariats internationaux pour partager les connaissances, les bonnes pratiques et les ressources. Les Conservatoires recommandent de participer activement aux réseaux européens et internationaux dédiés à la restauration des écosystèmes. Ces collaborations peuvent faciliter l'accès à des financements supplémentaires et favoriser l'innovation grâce à l'échange d'expériences et de technologies.

Proposition n°14

Confier au Premier ministre et à ses services (SGPE) le pilotage de la mise en œuvre du plan national « agir pour restaurer la nature »

Proposition n°15

Confier au Comité National de la Biodiversité le suivi de la mise en œuvre du plan national de restauration de la nature, donnant lieu à la publication d'un avis annuel

Proposition n°16

Développer des réseaux européens et internationaux dédiés à la restauration des écosystèmes dans un but de mutualisation et d'émulation collective.

Une approche dynamique de la restauration au regard du changement climatique

Le changement climatique implique un changement d'approche autour de la restauration de la nature, poussant les acteurs des territoires à envisager la restauration dans une approche dynamique. En effet, le changement climatique provoque déjà des modifications dans la répartition des habitats et des espèces. Il est attendu que ces modifications se poursuivent et s'accroissent dans les prochaines années.

Dès lors, doit-on partir d'un état de référence ? Et pour aller vers quel état fonctionnel ? Si le retour à un état de référence passé semble dans de nombreux cas illusoire, le plan national en faveur de la restauration devra définir les objectifs des mesures de restauration : maintien de la bonne fonctionnalité des écosystèmes, préservation des habitats...

Certains cadres de politiques publiques en faveur de la biodiversité, et les outils qui leur sont liés, sont encore marqués par une approche « patrimoniale » et statique qui peut rendre délicate l'évolution vers une approche plus fonctionnelle, dynamique, à l'échelle des paysages, basée sur une gestion adaptative et la libre évolution.

Il convient donc d'accompagner ce nécessaire changement de paradigme, et les mesures de restauration devront prendre en compte cette réalité. Pour autant, les acteurs de terrain se trouvent fortement démunis à ce stade pour aborder de manière scientifique les enjeux de restauration au regard du changement climatique.

Face à cette situation, les liens avec le monde de la recherche seront importants à renforcer pour ancrer le plus possible les mesures de restauration dans une approche scientifique en lien avec le changement climatique. Ces liens devront faciliter les acteurs opérateurs de la restauration à aller vers une restauration dynamique, basée sur une évaluation des impacts au fur et à mesure du temps et un réajustement des mesures appliquées (concept de gestion apprenante).

L'innovation technologique peut également jouer un rôle intéressant. Les Conservatoires encouragent l'utilisation de technologies avancées, telles que la télédétection, les systèmes d'information géographique (SIG) et le développement maîtrisé de l'intelligence artificielle, pour surveiller et évaluer l'état des écosystèmes.

Proposition n°17

Renforcer les liens avec le monde de la recherche pour prendre en compte le changement climatique dans la mise en œuvre des mesures de restauration

Proposition n°18

Favoriser l'évolution des politiques, des outils juridiques et réglementaires et des gestionnaires vers une gestion plus adaptative et vers la libre évolution en reconnaissant cette dernière comme mode de restauration passive

La contribution du réseau Natura 2000

Le règlement européen intègre une priorisation des mesures de restauration au sein du réseau Natura 2000 d'ici à 2030. Les Conservatoires d'espaces naturels, en tant qu'animateurs de 250 sites Natura 2000 en France, soulignent l'intérêt de s'appuyer sur le réseau Natura 2000 pour la mise en œuvre des mesures de restauration, sur plusieurs points :

- Une meilleure connaissance de l'état de conservation des habitats et des espèces au sein du réseau Natura 2000, qui est un préalable à la définition et la mise en œuvre des mesures de restauration
- Une forte expérience en matière de restauration, avec des actions et projets menés depuis plus de 30 ans
- Un savoir-faire et une architecture facilitant l'implication des acteurs du territoire, notamment avec la logique d'engagement volontaire et contractuel (chartes, contrats)

Pour autant, la politique Natura 2000 en France souffre d'un manque chronique de financements et d'une forte complexité administrative. La contribution réelle du réseau Natura 2000 à la mise en œuvre des mesures de restauration passera par une redynamisation de cette politique dans son ensemble.

Pour aller plus loin

Consulter le cahier d'acteurs du réseau Natura 2000 [en cliquant ici](#).

Zoom sur les écosystèmes forestiers, humides et agricoles

Ecosystèmes forestiers

La biodiversité forestière nécessite du temps pour s'installer. De plus cette biodiversité répond à une dynamique sur le temps long (plusieurs siècles) qui met en action des mécanismes de succession. Cependant, les humains ont tronqué une part du cycle d'évolution naturelle, ou ont déséquilibré la représentation de certains stades moins propices à la récolte du bois recherché. Un objectif de restauration de la nature doit donc, pour les parties de territoires dédiées aux écosystèmes forestiers, faire référence aux cycles d'évolution naturelle.

Les Conservatoires d'espaces naturels, pratiquant le plus souvent la libre évolution dans les forêts qu'ils gèrent, ont la liberté et les moyens d'atteindre de tels objectifs, beaucoup moins atteignables dans les forêts à vocation de récolte de bois.

Par ailleurs, il est essentiel de prioriser les efforts de protection et de restauration en fonction du niveau de menace et de l'importance des enjeux écologiques, afin d'allouer les moyens là où l'impact sera le plus significatif.

Les orientations évoquées précédemment s'appliquent pleinement aux écosystèmes forestiers. Les Conservatoires d'espaces naturels soutiennent :

- Une amélioration de la connaissance des dynamiques forestières et de leur capacité d'adaptation face au changement climatique ;
- Un renforcement et une meilleure orientation des financements publics et privés - les PSE forestiers d'ores-et-déjà développés par des acteurs privés du monde forestier pouvant servir d'inspiration, ou encore l'importance du maintien des contrats Natura 2000 « bois sénescents » et « arbres isolés » ;
- Un accompagnement des acteurs du monde forestier pour une appropriation des enjeux du plan, et en particulier les Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) qui ont besoin d'être mieux reconnues, formées et rémunérées ;
- Une sensibilisation large afin d'impliquer et responsabiliser l'ensemble des citoyens sur les enjeux de biodiversité des milieux forestiers ;
- Une meilleure cohérence des politiques publiques (notamment face à un Plan de Relance insuffisamment ambitieux en matière de biodiversité) ;

- Un soutien à la résilience des forêts face au changement climatique via un engagement fort aux approches de sylviculture mélangée à couvert continu et/ou sylviculture intégrative ;
- Une articulation entre les mesures de gestion du risque incendie et celles du plan national pour la restauration de la nature, par exemple en maintenant les milieux humides intraforestiers, en ne favorisant pas d'essences très combustibles ou encore en développant des modes de prévention du feu dont les effets écologiques auront été évalués en amont.

Par ailleurs, les Conservatoires d'espaces naturels estiment essentiel le maintien des 7 indicateurs proposés dans le règlement européen. Il sera important de s'appuyer sur des inventaires, suivis et mesures de préservation des espèces et habitats forestiers pour renforcer le suivi des indicateurs listés ; travail que les Conservatoires d'espaces naturels ont entrepris depuis leur création.

Pour aller plus loin

Consulter le cahier d'acteurs inter-ONG Forêts [en cliquant ici](#).

Préserver les vieilles forêts

La préservation des forêts anciennes et matures doit être une priorité. Le plan national n'aura de portée réelle que s'il permet la sauvegarde de ces écosystèmes précieux. Les Conservatoires s'engagent déjà dans cette voie à travers leur programme Sylvae, qui vise l'acquisition et la protection de parcelles forestières identifiées comme anciennes et matures.

Une articulation forte est attendue entre le plan national pour la restauration de la nature et le futur Plan National d'Action "Vieux Bois et Forêts subnaturelles", en cohérence avec la mesure n°22 de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030. Le concept de libre évolution doit y être davantage valorisé.

Proposition n°19

Accompagner et soutenir durablement la protection des vieilles forêts françaises, par exemple en appuyant le programme Sylvae des Conservatoires d'espaces naturels

Restaurer les forêts en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature

Dès que cela est possible, la restauration forestière ne doit pas passer par des pratiques de coupe rase suivie de replantation, mais privilégier la régénération naturelle, avec un accompagnement adapté et des dispositifs de soutien à la sylviculture mélangée à couvert continu. Une attention particulière doit être portée au sol forestier (incluant l'humus) qui doit être préservé pour un bon fonctionnement de la forêt.

En adéquation avec les 7 indicateurs proposés, les Conservatoires soulignent l'importance de :

- Préserver le sol forestier ;
- Régénérer naturellement ;
- Favoriser les essences autochtones ;
- Favoriser le mélange des essences et la stratification verticale ;
- Conserver des gros bois et des très gros bois ;
- Conserver une diversité de bois mort sur pied, au sol (et dans l'eau) ;
- Laisser des galettes de chablis et des arbres sénescents/dépérissants, notamment de gros diamètres.

Des références utiles à mobiliser :

- La note de positionnement de l'UICN sur les solutions sylvicoles intégrant la biodiversité pour l'adaptation au changement climatique ;
- Le guide de bonnes pratiques issu du projet européen LIFE ARTISAN, dédié à l'adaptation des territoires au changement climatique par les SfN.

Des outils tels que l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) pourront être promus pour faciliter le suivi des indicateurs de biodiversité et éclairer les propriétaires forestiers.

Il sera nécessaire d'assurer une pérennité dans les actions de restauration, d'autant plus pour les écosystèmes forestiers qui s'inscrivent particulièrement dans le temps long. Pour cela, le plan national pour la restauration de la nature pourra mobiliser les Obligations réelles environnementales (ORE) avec l'appui du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Proposition n°20

Favoriser la diffusion des retours d'expériences sur la sylviculture mélangée à couvert continu ou la sylviculture intégrative quant à la résilience des milieux forestiers et à la rentabilité économique à moyen et long terme

Ecosystèmes humides

Les zones humides font partie des écosystèmes particulièrement touchés par les destructions et les dégradations. Les Conservatoires d'espaces naturels rappellent ainsi que les deux tiers des zones humides ont disparu en France depuis le début du XXe siècle.

Face à cette situation, les efforts de restauration des milieux humides sont prioritaires, sans oublier la préservation des zones humides en bon état écologique. C'est déjà le sens de la mesure n°25 de la SNB et du 4ème plan national milieux humides. Le plan national « agir pour restaurer la nature » doit poursuivre et amplifier les actions engagées.

Pour cela, les Conservatoires d'espaces naturels recommandent de favoriser les solutions fondées sur la nature et de développer les connaissances sur les zones humides, notamment en soutenant les inventaires et les évaluations de leur état de conservation. Ils proposent de renforcer la valorisation de l'intégration des zones humides dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Les Conservatoires soulignent également l'intérêt de disposer de cellules d'assistance technique pour l'accompagnement des porteurs de projet de restauration de zones humides.

Concrètement, les Conservatoires d'espaces naturels proposent de faire de Mhéo l'outil de suivi de l'évaluation de l'efficacité de la restauration pour les zones humides dans le cadre du plan national.

Concernant les tourbières, la Fédération rappelle son implication particulière en tant qu'animatrice du Pôle-relais tourbières à l'échelle nationale. Les Conservatoires d'espaces naturels proposent ainsi de :

- Poursuivre le développement et promotion de nouveaux modèles de valorisation économique des milieux humides restaurés et notamment remis en eau (PSE, paludiculture...) et leur complémentarité avec les dispositifs existants (label bas-carbone, MAEC...) ;
- En particulier, favoriser le développement de marchés pour les produits de paludiculture, en incitant et en accompagnant les filières des matériaux de construction, d'ecomatériaux, de substrat horticole...
- Promouvoir les alternatifs à la tourbe dans les terreaux de jardinage et les substrats de culture (horticulture, maraîchage, champignons) ;
- Intégrer les sols tourbeux dans les critères pris en compte par la politique DFCI (défense de la forêt contre les incendies) pour la priorisation des interventions des SDIS.

Enfin, pour l'objectif spécifique de restauration des plaines alluviales, les Conservatoires invitent à favoriser des approches multi-acteurs pour une meilleure convergence des intérêts (biodiversité, inondations...)

Proposition n°21

Faire de Mhéo l'outil de suivi de l'évaluation de l'efficacité de la restauration pour les zones humides

Ecosystèmes agricoles**Constat**

Les transformations agricoles des dernières décennies ont été sans précédent et ont largement contribué à faire décliner la biodiversité en France. Les milieux naturels du territoire sont notamment menacés par :

- L'artificialisation des terres ;

- L'intensification de l'agriculture (la taille moyenne des fermes a augmenté de 15ha en 10 ans, mécanisation/robotisation, dépendance aux produits phytosanitaires ; engrais chimiques, consommation excessive d'eau, simplification des assolements, spécialisation des systèmes agricoles) ;
- La disparition progressive de l'élevage extensif ;
- La déprise agricole (notamment sur certaines zones où l'agriculture est le seul moyen de maintenir la diversité paysagère).

Plus récemment, les Conservatoires d'espaces naturels s'inquiètent de difficultés rencontrées par la filière Agriculture Biologique, et préconisent de renforcer les dispositifs de soutien à cette filière clé pour la transition agroécologique.

L'agriculture représente ainsi une pression majeure sur les milieux naturels. Pour autant lorsqu'elle est gérée durablement, l'agriculture peut également être porteuse de solutions pour agir face à de nombreuses problématiques (effondrement de la biodiversité, alimentation, changement climatique, etc.).

Certains écosystèmes agricoles, notamment d'agriculture extensive et diversifiée, sont parfaitement fonctionnels et peuvent être très riches en biodiversité et moteur d'un large panel de services écosystémiques rendus, ce qui contribue à augmenter la résilience face aux changements climatiques et environnementaux. L'existence et le maintien de certains habitats et de certaines espèces est même fortement corrélé à des pratiques agricoles (élevage extensif à l'herbe par exemple).

Les Conservatoires d'espaces naturels reconnaissent le rôle essentiel des agriculteurs comme gestionnaires de la biodiversité et partenaires de la restauration écologique.

Expertise

Dans le cadre de l'élaboration du plan national « agir pour restaurer la nature », les Conservatoires d'espaces naturels font valoir leur expertise de terrain pour concilier agriculture et biodiversité.

Grâce à leur ancrage territorial, les Conservatoires accompagnent les agriculteurs, notamment dans la gestion de milieux à haute valeur naturelle (prairies permanentes, zones humides, pelouses sèches...). De manière pragmatique, les Conservatoires d'espaces naturels travaillent avec l'ensemble des agriculteurs, quels que soient leurs systèmes de production. 1 100 agriculteurs sont ainsi sous contrat avec les Conservatoires, dont 300 baux ruraux à clauses environnementales, intervenant sur 1 400 sites (28 500 ha). Les Conservatoires sont par ailleurs opérateurs ou animateurs de 110 PAEC/MAEC sur plus de 250 000ha.

En tant qu'acteurs techniques de terrain, les Conservatoires appuient les agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, en s'appuyant sur la connaissance fine des milieux naturels, les enjeux locaux, et les besoins des exploitants.

Propositions

A travers cette collaboration forte, les Conservatoires d'espaces naturels soutiennent :

- Le maintien de l'ambition du dispositif zéro artificialisation nette introduit par la loi dite « Climat et résilience », alors même que le ZAN est fortement menacé par les multiples dispositifs dérogatoires introduits récemment. Les Conservatoires d'espaces naturels rappellent que l'artificialisation des terres fait perdre chaque année d'importantes surfaces agricoles et détériorent la vie des sols ;
- Une PAC post-2027 ambitieuse, rémunérant les systèmes vertueux et cohérente avec les objectifs du règlement européen pour la restauration de la nature. Les Conservatoires soutiennent particulièrement une redynamisation du dispositif des MAEC (y compris financièrement), une part cohérente donnée à l'Agriculture Biologique, et un renforcement des ambitions de l'éco-régime afin de favoriser l'investissement du monde agricole dans la mise en œuvre des mesures de restauration ;
- Une stratégie Ecophyto 2030 érigée en priorité, dont les ambitions sont pleinement protégées pour réduire la dépendance aux pesticides. Les Conservatoires d'espaces naturels ont constaté avec inquiétude les différentes remises en cause de cette stratégie indispensable pour le nécessaire accompagnement des agriculteurs sur les enjeux de réduction de l'utilisation des pesticides ;
- Un renforcement des dispositifs facilitant l'installation des nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, assortis de conditions favorisant les pratiques favorables à la biodiversité. A ce titre, les

Conservatoires d'espaces naturels soulignent leur contribution via la mise à disposition des terrains acquis en faveur d'une agriculture favorable à la biodiversité ;

- La mise en place d'un plan national d'actions en faveur des prairies permanentes, dans la lignée des actions prévues dans le cadre de la mesure n°24 de la SNB, associant les acteurs de l'élevage à l'herbe, incontournables pour le maintien et la restauration de ces milieux riches en biodiversité ;
- Un renforcement des plans nationaux d'actions en faveur des plantes messicoles et des pollinisateurs, y compris financièrement.

De manière générale, les Conservatoires d'espaces naturels défendent une vision de l'agriculture basée sur des systèmes de production respectueux de l'environnement, résilients et cohérents avec leurs territoires d'implantation. Ils soutiennent des fermes à taille humaine, qui favorisent la vitalité des territoires, et limitent les phénomènes d'isolement social pour les agriculteurs.

Les Conservatoires d'espaces naturels insistent par ailleurs sur les enjeux de partage de la ressource en eau, dont les choix doivent être arbitrés dans le cadre d'une vision partagée du territoire entre tous les usagers. Les Conservatoires invitent également à encourager les pratiques culturelles permettant le stockage de l'eau (haies, accroissement matière organique des sols, maintien de couverts végétaux toute l'année...).

Le plan national « agir pour restaurer la nature » est une opportunité majeure de renforcer encore les synergies entre agriculture et biodiversité, notamment via des actions de restauration fonctionnelle des sols, des habitats, des continuités écologiques et de la biodiversité au sein des écosystèmes agricoles. Forts de leur ancrage territorial et de leur expérience dans la mise en œuvre d'actions concrètes de restauration écologique, les Conservatoires sont des partenaires opérationnels pour mettre en œuvre cette restauration au plus près des réalités agricoles et écologiques.

Proposition n°22

Maintenir l'ambition du dispositif « Zéro artificialisation nette »

Proposition n°23

Soutenir politiquement une PAC post-2027 ambitieuse et rémunératrice des systèmes vertueux par une redynamisation des MAEC, une part cohérente donnée à l'Agriculture Biologique et un renforcement des standards de l'éco-régime, associée à un plan stratégique national en cohérence

Proposition n°24

Mettre en cohérence la stratégie Ecophyto 2030 avec le plan national pour la restauration de la nature et en faire une priorité

Proposition n°25

Renforcer les dispositifs d'aide à l'installation et les assortir de conditions environnementales

Proposition n°26

Initier un plan national d'actions en faveur des prairies naturelles

Proposition n°27

Renforcer les plans nationaux d'actions en faveur des pollinisateurs et des plantes messicoles

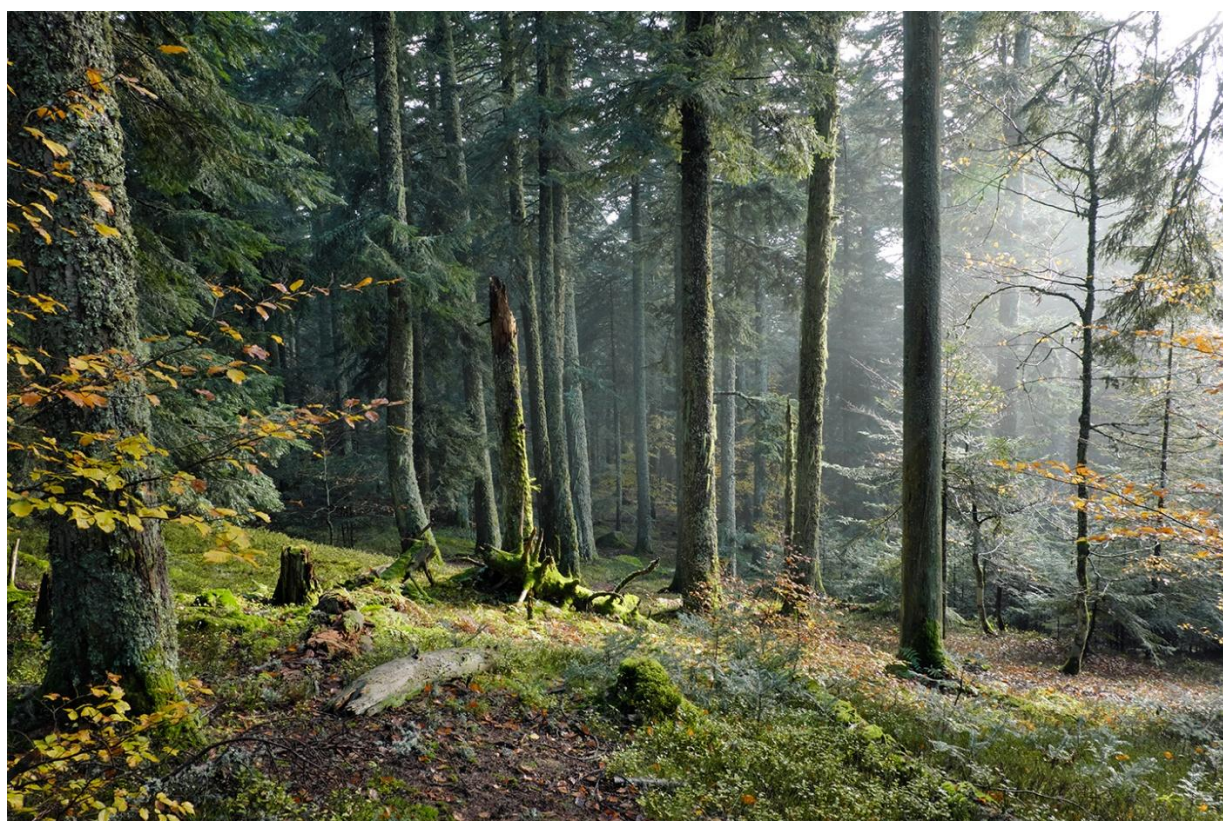
La mise en œuvre du plan national de restauration de la nature représente un défi ambitieux, mais aussi une opportunité unique de participer à la préservation notre patrimoine naturel pour les générations futures. Les Conservatoires d'espaces naturels réaffirment leur engagement à soutenir cette initiative et à travailler en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Ensemble, nous pouvons faire de la restauration de la nature une réalité et contribuer à un avenir plus durable et résilient.

Nos autres contributions écrites

Les Conservatoires d'espaces naturels sont associés à :

- Cahier d'acteurs aires protégées
- Cahier d'acteurs du réseau Natura 2000
- Cahier d'acteurs inter-ONG Forêts
- Restitution du webinaire organisé auprès des Conservateurs bénévoles du réseau des Conservatoires d'espaces naturels sur la thématique de la restauration de la nature



© Fabien Geiler – CEN Auvergne